



**FNASCE**  
couleur passion

**54e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**de la Fédération nationale des**  
**associations sportives, culturelles et**  
**d'entraide**

**4 et 5 mai 2022**

**Sète (34)**

**Rapport d'activités**  
**— Entraide —**

---

**Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)**

Ministère de la Transition écologique – Ministère de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales – Ministère de la Mer  
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

**Tél.** : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

*Association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.*

**Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

### Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »



Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)  
Adjoint : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)  
Peggy BAUDRAND (ASCEE 06)  
Pascal BLANDEL (ASCE 56)  
Valérie BOSSARD (ASCE 44)  
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)  
Patrick FLEURY (ASCE 61)  
Jacky MOUSSET (ASCE 17)  
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargé de dossier : Ludovic KAIRE



La CPAI est compétente pour tout ce qui concerne les affaires immobilières et les UA.

La commission travaille sur :

- le suivi des dossiers des UA, la gestion des UA appartenant à la FNASCE ( 6 UA),
- l'assistance et les conseils aux ASCE gestionnaires d'UA,
- la proposition d'outils d'aide pour les gestionnaires UA,
- la mise en place de la politique d'aides pour les UA (achat et travaux),
- la gestion d'Oscar Web,
- les aides financières et les avances pour travaux sur les UA,
- les aides financières pour l'acquisition d'une UA,
- les réclamations,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE,
- l'anticipation sur les futures évolutions du mouvement.



La commission s'est réunie le 2 juin 2021 en visioconférence avec Serge GOENAGA en tant que responsable (2020-2021) et le 29 novembre 2021 à Ronce-les-Bains (17) pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE avec Sandrine BALAICOURT en tant que responsable.

Une rencontre des gestionnaires d'unités d'accueil a eu lieu les 1 et 2 décembre 2021 à Ronce-les-Bains (17).



### Bilan des séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier des ASCE et de la FNASCE, qui permet d'accueillir nos adhérents tout au long de l'année, est composé de 374 unités d'accueil, dont 205 « Etat » conventionnées avec les services du Ministère et 9 UA conventionnées avec les collectivités territoriales. Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver et entretenir ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.

## Les demandes d'UA en 2021

---

- 13 073 ont été enregistrées sur Oscar.

## Traitement des demandes

---

- 5 579 familles se sont vues attribuer une UA,
- 5 420 demandes n'ont pu être honorées cette année,
- 1 884 séjours ont été refusés par les adhérents pour diverses raisons
- 190 dossiers non traités

## Bilan des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

**12 dossiers ont été étudiés en 2021 pour un montant de 38 691,05 € d'aides :**

- 5 rénovations d'UA (ASCE 33, 974, 02,13, 34)
- 3 réhabilitations globale d'UA (ASCE 22, 29, 56)
- 1 rénovation de salle d'activités (ASCE 72)
- 1 achat d'UA (ASCE 2A)
- 2 achats de mobile-home d'occasion (ASCE 30 et 31)

La CPAI a formulé des avis favorables sur 11 dossiers, en demandant la fourniture d'une convention de mise à disposition signée entre l'ASCE et l'administration locale, qui couvre la durée de l'amortissement des travaux envisagés.

La CPAI a formulé un avis défavorable à l'achat d'un mobile home d'occasion.

Il y a eu 23 000 € d'avances demandées et accordées en 2021.

## Les aides qui peuvent être accordées

---

- Les aides travaux ou acquisition (hors Fonds de Solidarité Unités d'Accueil - FSUA)

Ces aides vont de **1 500 €** à **4 000 €** selon des critères tenant compte de la nature du bien immobilier (mobile-home ou UA/bien immobilier en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir au minimum un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.

- Les aides au titre du FSUA

Lors du congrès de Marseille en 2018 il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 40 000 € maximum.

### Bilan des aides accordées au titre du FSUA

- **2014** : l'ASCE 05 a obtenu une aide de 35 000 € et un prêt de 7 000 €. Elle a aujourd'hui entièrement remboursé son prêt
- **2017** : l'ASCE 38 a obtenu une aide 38 000 €
- **2018** : l'ASCE 61 a obtenu une aide de 30 000 € et l'ASCE 2A 25 000 €
- **2019**: l'ASCE 34 a obtenu une aide de 50 000 €

## Les travaux de la CPAI en 2021

En juin 2021, l'unité d'accueil de Vatan a été mise à disposition des adhérents. Elle est gérée

par la FNASCE. La CPAI a donc travaillé sur la gestion de cette nouvelle unité d'accueil.

Le tableau sur les signatures des conventions cadres a été revu et finalisé. Une note explicative pour aider au remplissage a été faite.

Le tableau sur le recensement des investissements matériels et humains des unités d'accueil Etat a été revu et modifié. Il a été présenté à la rencontre des gestionnaires d'unités d'accueil des 1er et 2 décembre 2021.

Les 2 unités d'accueil d'Argenton dans le Finistère (mobil-home) appartenant à la FNASCE et qui étaient jusqu'à présent réservées pour les séjours gratuits sont mises à disposition des adhérents lorsqu'il n'y a pas de séjours gratuits.

Pour répondre au ministère sur le critère du tarif différencié des unités d'accueil défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs, une enquête en lien avec la commission permanente des affaires sociales a été faite.

L'objectif était de connaître la répartition des attributions selon les catégories A, B et C et les tranches de revenus.

L'enquête a été faite auprès des adhérents ayant séjourné dans une unité d'accueil pendant la saison estivale sur les années 2020 et 2021.

Les résultats de l'enquête ont été présentés au ministère.

Pendant cette année 2021, des informations ont été adressées aux présidents et gestionnaires d'ASCE à chaque annonce gouvernementale pour les conseiller sur les mesures à prendre au niveau des mises à dispositions d'U.A.



Perspectives

## Les orientations pour 2022

Poursuite des travaux pour la mise en place d'un tarif différencié pour la mise à disposition des unités d'accueil en fonction du revenu.

Proposition de modification des aides notamment pour encourager l'achat en dur d'un bien immobilier.

Rédaction d'un cahier des charges pour le développement du nouveau logiciel de mise à disposition des UA qui sera externalisé pour respecter l'objectif d'un fonctionnement effectif en 2023.

Un groupe d'utilisateurs test sera mis en place avant le déploiement définitif de l'application.

Avoir un tableau des investissements matériel et humains des unités d'accueil Etat pour pouvoir répondre aux critères de la convention pluriannuelle d'orientation.

Enfin, je tiens à saluer et à remercier Serge GOENAGA en tant que membre de la CPAI tout d'abord puis en tant que responsable de ladite commission pour son travail et son investissement. Je remercie également l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux.

**Sandrine BALAICOURT**  
Responsable de la commission

**Roland BIGORRE**  
Responsable adjoint

**Serge GOENAGA**  
Responsable de la commission  
(jusqu'à l'AG de Bron)

## Commission permanente "Action Sociale"

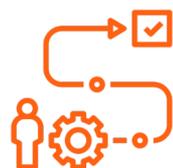


### Composition

Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)  
Adjoint : Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)  
Aude CARRE (ASCE 44)  
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)  
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)  
Chantal KASPRZYCKI (ASCE 60 Cerema)  
Marie-Claire LECARPENTIER (retraîtée ASCE 14)  
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)  
Michel NICOT (ASCE 91)

Chargé de dossier : Sandrine BROYART



### Missions

La commission travaille sur :

- les séjours gratuits,
- les aides aux séjours en colonies de vacances,
- les aides spécifiques aux adhérents,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE.



### Réunions

Cette commission s'est réunie 3 fois en 2021 :

- une fois en janvier (sur 2 jours) pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques.
- une fois en juin en visio
- une fois en novembre, pour l'attribution des séjours gratuits printemps et pour les divers sujets liés à l'entraide



### Bilan

## Séjours gratuits

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, a de nouveau chamboulé les vacances de printemps, puisqu'un nouveau confinement a été décrété, obligeant tous les séjours gratuits d'avril et mai à être annulés.

Les demandes de séjours gratuits pour le printemps ont été moins nombreuses que les années antérieures, la prudence incitant les familles à attendre une amélioration du contexte sanitaire.

Ce sont tout de même 37 familles attributaires qui n'ont pas pu partir lors de ces vacances de Pâques.

Elles seront de nouveau prioritaires pour une demande en 2022.

Le déconfinement de juin a permis de maintenir les séjours gratuits pour l'été 2021.

Tout comme pour les demandes de séjours printemps, le nombre de demandes pour l'été a baissé (-40 à 50 dossiers par rapport aux années « normales »), l'incertitude sur l'avenir proche, et l'évolution de la Covid ont freiné les adhérents à faire une demande avant fin janvier, 152 familles ont cependant effectué une demande de séjour gratuit.

10 dossiers "brins de muguet" ont été traités en priorité, pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile.

Au total, ce sont **147** familles qui sont parties en vacances, **478** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **275** enfants.

Année 2021	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés	37	152	22	211
Nombres de familles qui sont parties	0	126	21	147
Nombre d'avis négatifs de la commission	0	7	0	7
Familles ayant refusé la proposition de séjour	37	19	1	57

### Les offres de séjours

- 96 semaines offertes par les ASCE
- 31 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 12 semaines achetées aux ASCE
- 8 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)

Au total 478 personnes ont profité de ces séjours gratuits dont 275 enfants.

### Aides individuelles

#### Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 79 demandes pour 39 ASCE pour un montant de ..... 7 256 €

#### Aides aux séjours en colonie de vacances

- 22 demandes pour 29 enfants et 13 ASCE pour un montant de ..... 3 792 €

#### Aides aux challenges

Aucune demande d'aide aux challenges n'a été faite en 2021..... 0 €

#### Aides exceptionnelles

3 demandes d'aides exceptionnelles ont été faites pour 3 ASCE..... 4 000 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **15 048 €**

### Détail de l'entraide pour l'année 2021

- Achat séjours partenariat ..... 31 716 €
- Aides semaines offertes par les ASCE ..... 32 820 €
- Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton ..... 1 760 €
- Achat séjours supplémentaires aux ASCE ..... 4 184 €
- Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement) ..... 9 180 €
- Aides Individuelles (colonies+transports+aides exceptionnelles) ..... 15 048 €

Pour un montant total de **94 708 €**

### Séjours en France – Actifs libérés

En 2021, seul le séjour randonnée organisé par l'ASCE 42 dans la Loire a été maintenu, le séjour tourisme dans le Finistère a été reporté pour 2022.

Le séjour randonnée a remporté un vif succès auprès des 48 participants, les retours d'évaluation ont été très positifs sur les itinéraires de randonnées choisis, l'accueil, les repas, et un point souligné par tous : le transport en bus pour accéder aux départs des sentiers.

**Guy LONGUEMARE**  
Responsable de la commission

**Vanessa MAGNIER**  
Responsable adjoint



*Les séjours en unités d'accueil – Vacances à la mer*



*Randonnée retraités dans la Loire*